



Comité Technique d'Établissement du Cerema 23 mars 2017

Compte-rendu Force Ouvrière

Les réponses du Directeur général (DG)

Concernant les effectifs, -125 ETP est une contrainte lourde et excessive (FO avait montré que le Cerema subit des baisses au moins 2 fois plus fortes que les autres services du ministère).

Concernant le télétravail, le DG précise que la limite des 3 % est en fait la moyenne observée au ministère. Le Cerema n'a pas encore fixé cette limite.

Concernant les contractuels, le DG reconnaît qu'il y a un besoin pour informer les personnes concernées. La SG-DRH précise qu'au 2^e trimestre 2017 un document de référence sera établi et qu'une journée de travail avec les SG sera organisée pour partager les mêmes critères. La direction affiche sa volonté de clarifier la situation.

S'en suivent des échanges sur les modalités de recrutement fonctionnaires/contractuels.

Au vu de la lourdeur de l'ordre du jour, la décision collective est prise de commencer les discussions sur les points suivants.

Point pour avis : Projet de décision concernant l'organisation des services

Plusieurs échanges évoquent le processus de passage du sujet en CHSCT-E puis « pour débat » puis « pour avis » en CTE. Le projet répond à des besoins nouveaux, notamment le COP (Contrat Objectif Performance).

Le souhait est de travailler rapidement dans la nouvelle organisation.

VOTE : **Abstention** à l'unanimité

FO précise que sa position est liée au fait que la nouvelle organisation doit faire ses preuves pour résoudre les difficultés, notamment au siège. FO sera extrêmement vigilant au suivi et à l'évaluation du bon fonctionnement des nouveaux services. Ce suivi devra se faire en CHSCT-SS en lien avec le Cerema Centre-Est avec un bilan en CT-SS.

Point pour avis : Projet de décision relatif aux conditions d'utilisation par les organisations syndicales des technologies de l'information et de la communication

Ce point à l'ordre du jour pour avis est à mille lieues des problématiques du Cerema. FO n'a pas voulu perdre du temps avec l'expérimentation mais respectera les contraintes réglementaires ; dans tous ses messages, une indication/information permettra le désabonnement.

VOTE : **Contre** : 4FO + 3CGT ; **Abstention** : 2CFDT ; **Pour** : 1UNSA

Point pour débat : opérations de relocalisation

Aucun document fourni mais un diaporama présenté par le DG. FO reste très attaché à l'idée que les antennes du Cerema restent à l'identique.

Metz : installation possible et défendue par le DG sur le site universitaire du Saulcy. Cette proposition est retenue à un niveau de priorité le plus élevé juste derrière la construction du siège à Bron.

Nantes : le site domanial « Doumergue » sur l'île de Nantes est probable avec un bâtiment à construire. Volonté affichée de la direction de rester en centre-ville.

Nice : transfert à Sophia-Antipolis d'ici à fin octobre avec déploiement de l'ensemble des mesures d'accompagnement. Le bâtiment est repris par le préfet ; une procédure de compensation financière a été engagée. En gros, on déplace des fonctionnaires pour en mettre d'autres.

Le Bourget : futur site toujours pas désigné ; visite du DG vers juin 2017.

Bonneuil départ du site avant fin octobre 2018.

Bordeaux : finalisation des études : pas de scénario privilégié.

Point pour débat : Cadre d'action pour la mise en place du télétravail au Cerema

Petite précision : « Travailler sur un autre site du Cerema » n'est pas du télétravail.

La limitation à 3 % des effectifs est le retour d'expérience des services du MEEM, notamment en administration centrale. Qu'en sera-t-il au Cerema ?

Pour les délocalisations prévues, FO précise que l'accompagnement des personnels est prévu en partie avec ce dispositif mais que cela présente des risques pour les personnels. FO rappelle que l'objectif est bien un aspect gagnant/gagnant. La réglementation fixe à 2 jours minimum et 3 jours maximum le temps de télétravail par semaine. De plus, l'autorisation est d'un an maximum, renouvelable.

FO revendique à la fois un planning de mise en place et également un rapprochement avec les autres services qui suivent le même parcours (VNF par exemple).

Point pour débat : Déclinaison du projet stratégique

Une étude a été réalisée pour faire un constat sur la **SEMR** (Station d'Essais des Matériels Routiers). L'arrêt de l'engagement de la DGITM pose des problèmes de financement. L'étude avance des coûts semble-t-il décalés de la réalité.

Envisager l'arrêt de la station sera forcément désastreux en termes d'image et de compétence, d'autant plus que l'étude de financement partiel n'a pas été étudiée. La réaction des bénéficiaires est-elle précise en compte ? Le DG sollicite plus de dialogue social sur le sujet.

FO rappelle qu'il aurait fallu travailler sur des chiffres partagés et surtout sur une étude d'impact aboutie, et notamment :

- réévaluer le bilan financier qui est à l'origine de la décision de la fin des bancs d'essais,
- contacter les bénéficiaires pour négocier le plan de charge comme le financement,
- redonner du sens aux agents impactés et non des solutions à court terme,
- étudier les impacts secondaires sur le reste des services du Cerema et sur l'image.

Point pour débat : Repères managériaux au Cerema

Non abordé par manque de temps

Point pour info : Situation des effectifs

Non abordé par manque de temps

Point pour info : Démarche de mise en œuvre du RIFSEEP au Cerema

Non abordé par manque de temps

JE-NOUS-TOUS FO!